

Hold-up sur le prieuré

L'an 1750, le seizième jour du mois de juillet, avant midi, un grand transport de juristes s'effectue au « *manoir* » du prieuré de Xures. Il s'agit de procéder aux formalités, ou plutôt au cérémonial de prise de possession du prieuré et de ses biens par Messire Louis Mergey, prêtre chanoine de Saint-Sauveur de Metz, aux dépens des religieux de Sainte-Barbe.

On a oublié aujourd'hui ce cérémonial de prise de possession ou de confirmation de biens qui n'est pas spécifique au cas présenté ici. Jean Barbe, tabellion (notaire) à Lagarde, agit en tant que représentant de l'Officialité (tribunal ecclésiastique), entre avec l'envoyé du sieur Mergey, M. Poirette, et de nombreux témoins dans le manoir prieural. Afin que ce dernier soit mis « *en la vraye, réelle possession et actuelle possession du temporel dudit prieuré* », il fait ouvrir et fermer les portes, « *il fait feu et fumée* ».

On passe ensuite dans la chapelle du prieuré (elle sert alors d'église paroissiale) pour procéder à une opération du même type, après avoir fait la prière devant le maître autel, baisé sa pierre et sonné les cloches. Ensuite, dans le jardin, le tabellion prend une motte de terre et la présente à M. Poirette, lui met en main. Ce geste transfère la propriété des terres sises au village et de la ferme du prieuré située à l'extérieur, ainsi que tous leurs fruits. Dom Jean Perrin, religieux de Sainte-Barbe, est présent et conteste toute l'opération et il a bien raison.

Pour comprendre ce qui s'est passé, il nous faut revenir en arrière. En 1103, la noble Cunégonde a fait don de la terre de Xures (allodium de xuris) et de l'église, consacrée en 1072, à l'abbaye de Senones. C'est là que l'évêque de Metz, Etienne

de Bar, consacre le prieuré en 1129, où s'installent quatre religieux. Le prieur de Xures devient le seigneur du village, il le sera aussi d'Emberménil et de Vaucourt. Jusqu'au début du XVIIe siècle, le prieuré sera prospère et régulièrement embelli ; on parle de peintures et vitraux, d'ouvrages en sculpture, en dorures, de briques vernissées ornées, de tuiles plombées. La « *justice* » est à l'intérieur de la cour du prieuré ; c'est là qu'est brûlé le sorcier Adam Germain en 1588. La guerre de trente Ans ravage en grande partie le village ; ce dernier conserve un faubourg appelé Gallas, nom du grand capitaine impérial Mathias Gallasso. Le prieuré a peine à se relever ; en 1682, l'abbé de Senones le cède au monastère-prieuré de Sainte-Barbe, près de Metz. Au milieu du XVIIIe siècle, il n'y a plus de religieux ; c'est le curé de Lagarde qui dit la messe à Xures.

C'est ce qui explique que le sieur Mergey, par ailleurs bien placé : il est vice-président de l'Officialité de Metz, croit pouvoir s'emparer du prieuré et de ses biens. En 1749, il intrigue à Rome, où il obtient une bulle du pape lui donnant satisfaction et mise en pratique ce 16 juillet 1750. Les religieux de Sainte-Barbe ne s'en laissent pas compter et s'opposent formellement à « *la prétendue prise de possession comme d'attentat à leurs droits et de nullité* », ils annoncent leur intention « *de se pourvoir par les voyes de droits* ». Et ils gagnent contre l'aigrefin Mergey ; c'est même une sentence signée par Louis XV et portant son sceau qui leur donne raison (Archives départementales de la Moselle). Du prieuré, il ne reste absolument rien aujourd'hui, qu'un petit dessin du XVIIIe siècle, dans un livre de comptes.

Le trésor de la forêt de Ranzey

La forêt de Ranzey, forêt domaniale de Bezange-la-Grande, est connue, en particulier, pour avoir servi de refuge aux hommes du maquis de Ranzey. Il est une autre raison pour laquelle cette forêt a suscité bien des intérêts : son trésor. La rumeur a longtemps colporté le bruit que « *le trésor de la Banque de France* » était enterré là. Les gamins des villages sont souvent allés dans les bois, après l'école, avec le secret espoir de tomber sur le fameux trésor. On ne sait pas (ou plus) aujourd'hui, ce qui a donné naissance à la légende. Et pourtant la clef de l'énigme (à défaut de celle du trésor) se trouve dans quelques documents, dont on comprendra que nous ne donnons pas la référence. L'affaire commence par une lettre du 27 mai 1932 du consul de France à Nuremberg au préfet de Meurthe-et-Moselle. Le consul rapporte ce qu'un Allemand, M. H., lui a raconté.

En septembre 1931, M. H. vient en France avec deux frères, Adam et Karl Rogler de Nuremberg, à la recherche de tombes de guerre (de septembre 1914 à novembre 1918, les Allemands ont occupé intensément la forêt toute proche de Bezange, où le front était stabilisé). Les frères Rogler recherchent une tombe particulière ; celle de leur camarade Segets. Leur point de repère : un gros chêne, sur lequel le nom de Segets a été gravé avec la date de sa mort. Ils ne trouvent rien et chargent M. Trousselard, garde forestier, de rechercher l'arbre pour eux. Le 20 avril 1932, ils sont de retour avec M. H. ; M. Trousselard aurait trouvé l'arbre. Il n'en est rien et les frères Rogler s'en reviennent bredouilles. M. H. s'est relevé une nuit et a surpris une conversation entre les deux frères. Si les frères Rogler recherchent bien une tombe, c'est parce qu'il y a, à proximité, trois sacs d'or, de 25 livres chacun, enterrés sous la racine d'un groupe de trois gros arbres. M. H. ne sait pas d'où vient cet or. On peut penser que les Rogler et leur ca-

marade Segets s'en sont emparés dans une banque française, lors de l'avancée allemande d'août 1914 et l'ont enterré lors de leur retraite. Dans l'espoir d'une récompense, M. H. contacte le consul de France à Nuremberg, à qui il donne un plan, hélas très sommaire, indiquant l'emplacement de la tombe et du trésor : « *Stelle des Grabes... Stelle des vergrabenen goldes* ». Les frères Rogler vont se livrer à une troisième tentative ; aussi le consul de Nuremberg écrit-il au préfet de Meurthe-et-Moselle afin de prendre des dispositions. Il indique qu'il fera part de toute demande nouvelle de visa et donne l'immatriculation du véhicule que les deux frères vont emprunter : II N 13.1.10. Il est convenu de surveiller ce véhicule et de procéder à une fouille au retour à la frontière, à Kehl, où les Rogler ont coutume de passer.

On ne sait pas si les deux frères sont revenus. Le 17 juin, on fouille, sous les ordres d'un capitaine de gendarmerie « *tout le carré indiqué sur le plan... jusqu'aux racines..., de nombreux m3 sont retournés...* » Résultat : deux monnaies en bronze ; l'une de Louis XVI et l'autre de la 1^{ère} République...

On reste donc sur notre faim : si l'origine de la rumeur est maintenant connue, qu'en est-il du trésor ? Y eut-il vraiment près de 40 kg d'or enterrés dans la forêt de Ranzey ? Si oui, y sont-ils encore ? Les frères Rogler les ont-ils récupérés ? Peut-on faire confiance au procès-verbal de fouilles de la gendarmerie ; les autorités ont peut-être voulu ne pas donner de publicité à une trouvaille exceptionnelle ? Si réponse à ces questions il y a, il ne faut certainement pas la chercher sur le terrain : cela a déjà été fait et les chercheurs modernes de trésor risquent de trouver sur les lieux les agents vigilants de l'Office national des Forêts. Cela dit, ils pourront, grâce à la contribution que ceux-ci sont habilités à prélever, alimenter les caisses du... Trésor public.

Le verrat était fatigué

Du Moyen Age au XIXème siècle, on fait troupeaux communs dans nos villages. Les animaux, gros bétail (bêtes rouges : bovins surtout, et chevaux), moutons et chèvres (bêtes à laine), porcs, sont confiés à des « spécialistes », avec lesquels la communauté passe contrat. La tradition orale d'Arracourt nous a conservé le nom d'un des porchers : « le Raymond des cochons ». Deux raisons expliquent que son nom soit passé à la postérité : ses cochons se rassemblaient spontanément au son de sa trompette et, lorsqu'il traversait le village avec son troupeau, les enfants s'enfuyaient et se réfugiaient dans les maisons ; le Raymond leur avait fait croire que ses cochons avaient mangé l'un d'entre eux. Quant aux bêtes blanches, oies, canards, poules, elles évoluent souvent librement dans le village ; on reconnaît leur propriétaire à des marques de peinture particulières.

A noter que certains s'affranchissent du fonctionnement collectif et le bangard (banwoué en patois) est amené souvent à saisir un gage (chapeau du pâtre ou du vacher, voire un animal), lorsqu'il surprend une vacherie (ce n'est alors qu'un troupeau de vaches) pâturant indûment. D'où la consigne que l'on donnait encore il y a un siècle aux enfants faisant pâtre les vaches : « *Ne te fais pas gager, surtout garde bien tes vaches* ».

Il faut des animaux mâles à ces troupeaux communaux : taureau, bélier et verrat, et c'est de la compétence du curé, si l'on peut dire. C'est lui qui, sur son revenu (part des dîmes ou portion congrue), doit fournir ces animaux à la communauté. Avec la Révolution, la commune se trouve contrainte d'assumer ces fonctions. Ici ou là, on a conservé les actes très officiels d'adjudication de la garde des troupeaux et des

mâles reproducteurs, pour une durée de trois ans.

Il s'agit, par exemple, de la « *fourniture et l'entretien du porc et mâle pour le troupeau commun... L'adjudicataire est tenu de fournir et d'entretenir pour le troupeau des truies un porc et mâle bien conforme et propre au service auquel il est destiné... S'il y a plainte formée sur l'incapacité de cet animal, il est obligé, l'adjudicataire, d'en faire faire une visite, et dans le cas de non-valeur, il est obligé à le faire remplacer par d'autre...* »

Ces précisions ne sont pas de trop ; il semble, en effet, que les verrats sont des mâles très capricieux et cela ne se passe pas toujours très bien. Les archives municipales d'Arracourt nous en font la démonstration.

Fin 1846, début 1847, des plaintes très graves affluent : le verrat fourni par le sieur Noël au printemps n'a manifestement pas la vigueur nécessaire pour l'emploi auquel il est destiné. Non content de ne pas remplir son office, il est méchant avec les truies ; il les mord. Le maire se voit contraint de créer une commission composée de trois personnes : André Zert, Jean-François Poirson et Joseph Demoyen, deux agriculteurs et un géomètre. La mission de cette commission est de voir le verrat à l'œuvre (plus exactement de vérifier qu'il n'œuvre pas). Le constat de la commission est sans appel : le verrat manifeste une grande faiblesse lorsqu'il s'agit d remplir sa mission ; il doit être remplacé dans ses fonctions.

Le 7 février 1847, la décision du conseil est sans appel : à l'unanimité, on enjoint au sieur Noël de procéder au remplacement du verrat sous huitaine ; il y a urgence. Apparemment, le verrat suppléant doit donner satisfaction, puisqu'on n'entend plus parler de cette affaire...

La colline du Haut des Ruelles

Entre Arracourt et Bures, Bathélemont et Réchicourt-la-Petite, la colline du Haut des Ruelles étire ses deux bosses, sur près de deux kilomètres. On l'a d'ailleurs appelée la colline à dos de chameau. Rien ne la distingue aujourd'hui et pourtant l'histoire n'a cessé de la marquer, comme si le lieu était prédestiné, comme si, disent certains, de mystérieuses influences telluriques attireraient sur elle les coups de tonnerre de l'histoire.

Sans doute couverte de bois dans l'Antiquité, elle était alors bordée par deux grosses villa gallo-romaines du côté d'Arracourt et du côté de Bures. Sur la hauteur, on n'a trouvé qu'une petite ville : une « *villa rustica* ».

Au Moyen Age, apparaissent ces ruelles qui lui ont donné son nom. On se déplace à pied ou à cheval et, quand on va d'Einville à Marsal et Dieuze, d'Hénaménil à Arracourt, de Bathélemont à Réchicourt..., on emprunte le chemin de la ligne de crêtes ou les chemins qui bordent la colline à l'ouest. Là où on ne voit plus aucun chemin aujourd'hui, il y avait un grand carrefour, que la photo aérienne ressuscite parfois.

Malgré ces chemins, elle garde un certain mystère, puisqu'on y trouve deux endroits appelés trou du dragon. Il s'agit de deux échancreures sur les flancs de la colline ; l'une au nord, l'autre au sud. Elles sont alors envahies par une végétation assez inextricable (c'est encore le cas aujourd'hui pour celle du côté de Bures).

Pas étonnant donc que le diable y organise le sabbat. On sait, par le procès dressé contre Barbillon Claudon en 1610, que c'est là que se déroulent de sombres cérémonies et des actes que la morale réprovoque. Comme il y a infiniment plus de sorcières que de sorciers, le diable attend que les maris soient en-

dormis et, d'un coup d'aile (si l'on peut dire), il transporte ces dames sur le lieu de débauche. Notons que les sorcières lorraines ne connaissent absolument pas l'usage du balai comme moyen de locomotion. Sur le revers nord du Haut des Ruelles, à la Haie Marsal, on exécute les criminels de Riouville.

La colline a une richesse : le gypse qu'on exploite d'abord par des carrières à ciel ouvert, puis par une carrière souterraine, abandonnée aujourd'hui.

En 1917, c'est là que le corps expéditionnaire américain intervient pour la première fois en Europe. C'est là que meurent les trois premiers soldats américains, le 3 novembre, à l'extrémité est de la colline, rebaptisée Gypse Hill.

Est-ce le mauvais sort ? En septembre 1944, la colline 318 (c'est la côte du point le plus haut) se retrouve l'épicentre d'une bataille de chars, qui dure une dizaine de jours.

Il n'a fallu que 27 ans pour que des soldats américains (et allemands) meurent de nouveau sur Gypse Hill. Après les combats, les hauteurs sont jonchées de morts et de carcasses de chars.

De nos jours, la presque totalité du site a été remise en culture, même si, de temps à autre, un obus non éclaté sort de terre. Sur la bordure ouest, des effondrements se produisent au-dessus de la carrière de gypse et dévoilent le spectacle bigarré des marnes irisées.

Ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée que d'ériger un petit monument belvédère à l'endroit où sont morts les trois premiers Américains. De là, le promeneur pourrait jouir d'une très belle vue sur la vallée du Sânon, l'étang et la forêt de Parroy, encore préservés. Mais pour combien de temps ?

La disparition de la châtelaine de Bauzemont

Lorsqu'on traverse Bauzemont aujourd'hui, c'est un château d'agrément du XVIII^e siècle qui s'offre à la vue. Il a été construit un peu avant 1746 par François le Vasseur, seigneur de Vaucourt, et s'est substitué à la vieille maison forte que la famille de Bauzemont avait édifée un peu plus bas, sans doute au XIV^e siècle. Il subsiste quelques pièces souterraines de cette dernière dans le pré que la route contourne.

Une carte de 1737 nous en donne encore une représentation : on peut voir les quatre tours. Deux des quatre corps de logis qui reliaient les tours ont disparu. Contrairement à ce qui a été écrit, le vieux château n'a pas été détruit par les Suédois ou rasé sur les ordres de Richelieu, même s'il figurait sur la liste des châteaux lorrains à faire disparaître en 1636.

Il a, néanmoins, dû être sérieusement endommagé et négligé pendant la guerre de Trente Ans. Dès lors, il n'est plus occupé par de grandes lignées seigneuriales, comme antérieurement les Bauzemont, Wiss, Ligneville, Châtelet Tornielle : en 1685, la dame de Bauzemont (et Pagny-la-Blanche-Côte et Puzieux pour partie) est Françoise Cuny de Philbert, veuve de Richard Philbert. Le premier de la lignée Philbert, concierge du palais et maison forte de Gondreville, fut anobli en 1568. Son fils fut médecin des enfants du duc Charles, son petit-fils, Chrétien Philbert, seigneur de Gérardcourt, eut un fils nommé Nicolas Ferdinand, conseiller auditeur des comptes de Lorraine, mort en 1685. Le père de

Françoise Cuny, Nicolas Cuny, chirurgien du duc François, avait été anobli en 1650, par l'empereur Ferdinand III.

En 1687, Mme de Philbert fait faire de nombreux travaux dans le château (maçonnerie, toitures, pont-levis), afin de le rendre habitable.

Elle y vit le plus souvent seule, même si sa fille damoiselle Françoise de Philbert, est présente à Bauzemont en 1699. On trouve encore mention de la dame de Bauzemont en 1702, dans les registres paroissiaux. Après, plus rien, pas même un acte de décès (sépulture).

Force est de nous référer à la légende pour trouver une explication à cette disparition, et cette explication n'est pas banale. Dame Philbert (elle est dite très riche) aurait porté une prothèse d'argent à la jambe, une nuit une bande de brigands seraient entrés dans le château par un souterrain.

Ils auraient enlevé la châtelaine, la plaçant sur un cheval, avant de la faire disparaître dans le « *Trou du dragon* », situé à peu de distance de là (sur deux kilomètres, la région comporte alors trois trous du dragon, dont un sert au sabbat des sorcières).

Faut-il croire cette belle légende ou y a-t-il une explication plus prosaïque ?

Afin d'en savoir plus, nous lançons un avis de recherches à nos lecteurs et nous remercions par avance tous ceux qui pourront nous donner des nouvelles de la châtelaine disparue.

Du riffi à Coincourt

Cela va vraiment mal à Coincourt fin 1791, début 1792. Écoutons le maire qui, avec l'emphase des grands tribuns révolutionnaires, s'adresse aux administrateurs du district de Château-Salins (dont dépend alors Coincourt), en les appelant à l'aide : « *Nous sommes à la veille de voir égorger sous nos yeux les fruits de nos unions paisibles. Si vous n'étendez pas sur nos têtes vos mains protectrices, nous allons nous livrer aux dernières extrémités et aux plus affreux désespoirs. Nous sommes à la veille de voir ruisseler les flots de sang dans notre malheureux village. La Ristocratie (dans le texte) s'augmente... les aristocrates sont comme des méchants contre ceux qui font les fonctions de bons citoyens* ». Il n'y a pas un seul aristocrate à Coincourt ; sont ainsi désignés « *les mauvais citoyens* » qui s'opposent au conseil de la commune qu'on appelle alors général et non municipal. Que se passe-t-il donc à Coincourt ?

Votée en 1790, la constitution civile du clergé a transformé les curés en fonctionnaires élus par l'assemblée électorale du district. La grande majorité des ecclésiastiques et Rome refusent cette église d'esprit apparemment gallican et démocratique. On les oblige à prêter serment ; beaucoup refusent. Un moment, les « *jureurs* » et les « *réfractaires* » se côtoient, avant que ces derniers soient contraints d'émigrer ou passer dans la clandestinité. Pour autant, les curés jureurs ne sont pas à la noce ; ils sont souvent rejetés par la population. C'est ce qui se passe à Coincourt.

Le curé constitutionnel de Parroy et de Coincourt, C. Louis, a remplacé J. Didry, dont le vicaire César administrait Coincourt. Selon le maire, César, devenu laboureur, irait de maison en maison exciter les uns contre les autres, prêcherait l'insubordination et la désobéissance aux sages lois des « *divins représentants* » et diffuse-

rait des livres incendiaires. C'est sans doute de sa faute, si « *les petits enfants ont attaqué le curé constitutionnel dans la rue* », et si, alors que celui-ci était au milieu de la campagne entre Coincourt et Parroy, « *une brigade de dix à douze moyens garçons l'ont hué et lui ont jeté de la terre* ». Le pauvre curé Louis n'en peut plus ; il menace de s'en aller.

Un incident plus grave se produit le 17 janvier 1792. Ce jour-là, Elisabeth Midon épouse Jean-Baptiste Michalant de Herbéviller. Dans son savoureux compte-rendu à Château-Salins, le maire nous raconte l'événement : « *Nous étions appelés à l'extérieur ; toutes nos femmes et quelques mauvaises citoyennes restèrent maîtres de nos foyers. Elles s'attroupèrent à la porte de l'église pour y profaner le saint lieu et peut-être égorger notre curé... Des femmes de bon ordre et de droiture eurent mille peines à les empêcher d'entrer, mais le tumulte fut si grand que notre curé fut obligé d'interrompre trois fois le sacrement qu'il conférait. À peine le mariage fut-il achevé, la porte ouverte, que les femmes furent sur le point de s'entr'égorger. Sans notre retour, il ne serait pas resté pierre sur pierre dans notre infortuné village, comme dans un autre Jérusalem. Furieux d'avoir manqué leur coup, les ennemis de l'ordre envoyèrent leurs filles pour intercepter notre curé et lui préparer peut-être la mort, que la vitesse de son cheval lui évita* ».

En l'absence de documents, on ne connaît pas l'issue de ces troubles ; on ne sait pas si Château-Salins a envoyé la troupe. Quelques mois plus tard, les persécutions religieuses mettront tout le monde d'accord. Souvent dévastées, les églises seront transformées en temples de la Raison. Après la Terreur, régnera une relative liberté de culte. Il faudra attendre le Concordat de 1801 pour que l'ordre et le calme reviennent dans le domaine religieux.

La guerre des moulins

Deux moulins de la vallée du Sanon ont été en conflit du XVII^e au XVIII^e siècle : celui de Xures et celui du gué de Lexat (Lagarde).

Du haut Moyen âge au XIX^e siècle, chaque village a son moulin ; le molendinum de Xures est cité dans un texte du XI^e. C'est un monopole du seigneur (ici le prieuré) ; chaque habitant est obligé d'y faire moudre son grain, moyennant le paiement d'une quote-part (souvent le 20^e dans la région).

En 1566, Dominique Lombard, seigneur de Lagarde et Martincourt, obtient l'autorisation de construire un moulin sur le ban de Lagarde, mais il le construit sur le ban de Xures, à moins d'un kilomètre à l'est du moulin du village.

En 1571, l'abbaye de Senones, de qui dépend le prieuré de Xures, intente un procès ; pour elle, le nouveau moulin, moulin domestique puisque privé, est sur le ban de Xures. Elle obtient que Dominique Lombard détruise son moulin et paye une amende. Ce dernier le reconstruit un peu plus loin, au gué de Lexat. Les religieux protestent ; ils estiment que le ban de Lexat dépend de Xures.

La guerre de Trente Ans met tout le monde d'accord en détruisant les deux moulins. Au début du XVIII^e siècle, ils sont reconstruits et les conflits recommencent. La dénivellation du cours du Sanon est très faible entre les deux moulins, sans doute inférieure à un mètre. Si la retenue d'eau qui précède la chute du moulin de Xures est trop importante, cela empêche le moulin du gué de Lexat, en amont, de tourner et, réciproquement, si ce dernier retient trop d'eau, c'est le moulin de Xures qui est à sec. Par ailleurs, le prieuré de Xures n'a plus alors grand pouvoir, pendant que le seigneur de Martincourt, Dominique Le Vasseur, est, lui, bien en cour (c'est lui qui

construit le nouveau château de Bauzumont, lequel accueillera le roi Stanislas). En 1713, une transaction est passée : elle fixe la hauteur de la retenue de Xures à 23 pouces au lieu de 33 (1 pouce : 2,86 cm), mais n'est pas appliquée.

Les choses se gâtent en 1736, lorsque la digue du moulin de Lexat s'effondre. Le Vasseur attribue cette ruine au fait que le meunier de Xures aurait rehaussé sa retenue ; il demande l'application de la transaction de 1713. On lui refuse en arguant que sa digue s'est effondrée à cause de sa vétusté.

L'année suivante, Le Vasseur obtient, par intimidation, que la meunière baisse sa portière de 3 pouces, ce qui donne une hauteur de 30 pouces. Cela ne lui suffit pas ; il exige les 23 pouces. Pour le meunier de Xures, ce serait la ruine de son moulin. L'année 1738 voit un grand transport de gens de justice, d'experts sur les lieux. On se livre à plusieurs expériences avec fermetures et ouvertures successives des vannes des deux moulins. On obture même les déversoirs avec du fumier. Des témoins des deux camps restent à chaque moulin, pendant que des coups de fusil marquent les différentes phases des opérations. Le résultat tourne à la confusion de Le Vasseur : la retenue d'eau du moulin de Xures ne fait pas remonter l'eau jusqu'à son moulin, de plus, il constate lui-même, en sondant le canal avec sa canne, que sa roue est trop enfoncée et qu'il perd ainsi un pied et demi (43 cm) de hauteur utile.

Cette expertise met fin aux conflits et comme disent alors les religieux, ce n'était que « *pure chicane* ». Une chicane qui a quand même duré près de deux siècles. Aujourd'hui, le calme est revenu dans la vallée du Sanon ; les roues ont disparu et les bâtiments sont devenus des demeures particulières.